

Groupe Scolaire – Restaurant scolaire

Projet établi par la liste Bien vivre ENSEMBLE à Boisseuil

A. Constats :

Groupe scolaire :

- Il accueille à ce jour plus de 320 enfants. Les enseignants manquent de place : salle de classe, salle de réunion, salle d'activité, etc.
- Le préau actuel n'est plus adapté au nombre d'élèves

Restaurant scolaire :

- Ce bâtiment à une vingtaine d'années d'existence et a été construit à l'origine pour ... 180 élèves !
- Il n'est plus aux normes sanitaires et droit du travail :
 - ❖ Normes sanitaires :
 - ✓ Circuit chaud / froid à revoir
 - ✓ Circuit vaisselle propre et sale à mettre en place
 - ✓ Fonctionnalité des équipements et locaux à revoir
 - ❖ Droit du travail :
 - ✓ Vestiaires et sanitaires personnel à repenser : actuellement les accès à ces besoins se font en passant par la cuisine
 - ✓ Pas de bureau distinct pour le responsable du restaurant scolaire (gestion administrative, des commandes, de la traçabilité, des menus spéciaux, etc.).
Actuellement le bureau est situé ... dans un coin de la cuisine
- Le fonctionnement en deux services est accepté et géré de manière satisfaisante. (Il n'est, de toutes façons, pas possible – bâtiments, équipements et personnel - de ne faire qu'un seul service pour plus de 300 enfants)

B. Propositions :

Restaurant scolaire :

- Le bâtiment actuel n'offre que très peu de possibilités d'extension et de modularité, il est proposé par le groupe minoritaire d'envisager la construction d'un nouveau bâtiment dans le périmètre du groupe scolaire et de l'ALSH (voir document ci-dessous). Il sera conçu en cherchant à minimiser à tous les niveaux son impact sur l'environnement (conception, choix des matériaux, exploitation optimisée, producteur d'énergie, etc.)
 - Avantages :
 - Plus facile de respecter les différentes normes et règles dans un bâtiment neuf.
 - Il est toujours compliqué (et souvent onéreux suite à des « découvertes » lors du chantier) de faire du neuf avec du vieux.
 - Les travaux pourraient se faire indépendamment du calendrier scolaire et sans gêne excessive. *Réaménager des bâtiments scolaires est toujours très compliqué, surtout pour des travaux conséquents sur des bâtiments en fonction et sans couper le service : seule la période des vacances d'été est propice à ces travaux, mais toutes les collectivités font de même sur leur territoire et les entreprises ont beaucoup de mal à tenir les délais (notamment à cause des congés de leur personnel)*
 - Un bâtiment neuf, libérerait l'actuel, qui pourrait être réhabilité, sans frais excessifs, pour donner de l'espace au groupe scolaire.
 - Inconvénients :

Même si l'essentiel des classes est sur l'autre façade, le positionnement envisagé pourrait cependant impacter l'exposition à la lumière du jour de l'école maternelle.

Groupe scolaire :

- Dans l'espace actuel du Restaurant Scolaire (salle de restauration) (~300m²), on peut facilement aménager 4 pièces de 80m², avec couloir de desserte, uniquement dans la salle de restauration, sans parler des dépendances ! Les travaux pourront là aussi se faire sans gêne pour la continuité de la vie scolaire. Ce bâtiment dispose déjà de sanitaires aux normes, donc des frais en moins. (Voir document ci-dessous)
- Dans un temps supplémentaire, le préau actuel pourrait être prolongé jusqu'au bâtiment du Restaurant scolaire actuel, ce qui pourrait doubler sensiblement sa surface.

C. Echelonnement des travaux :

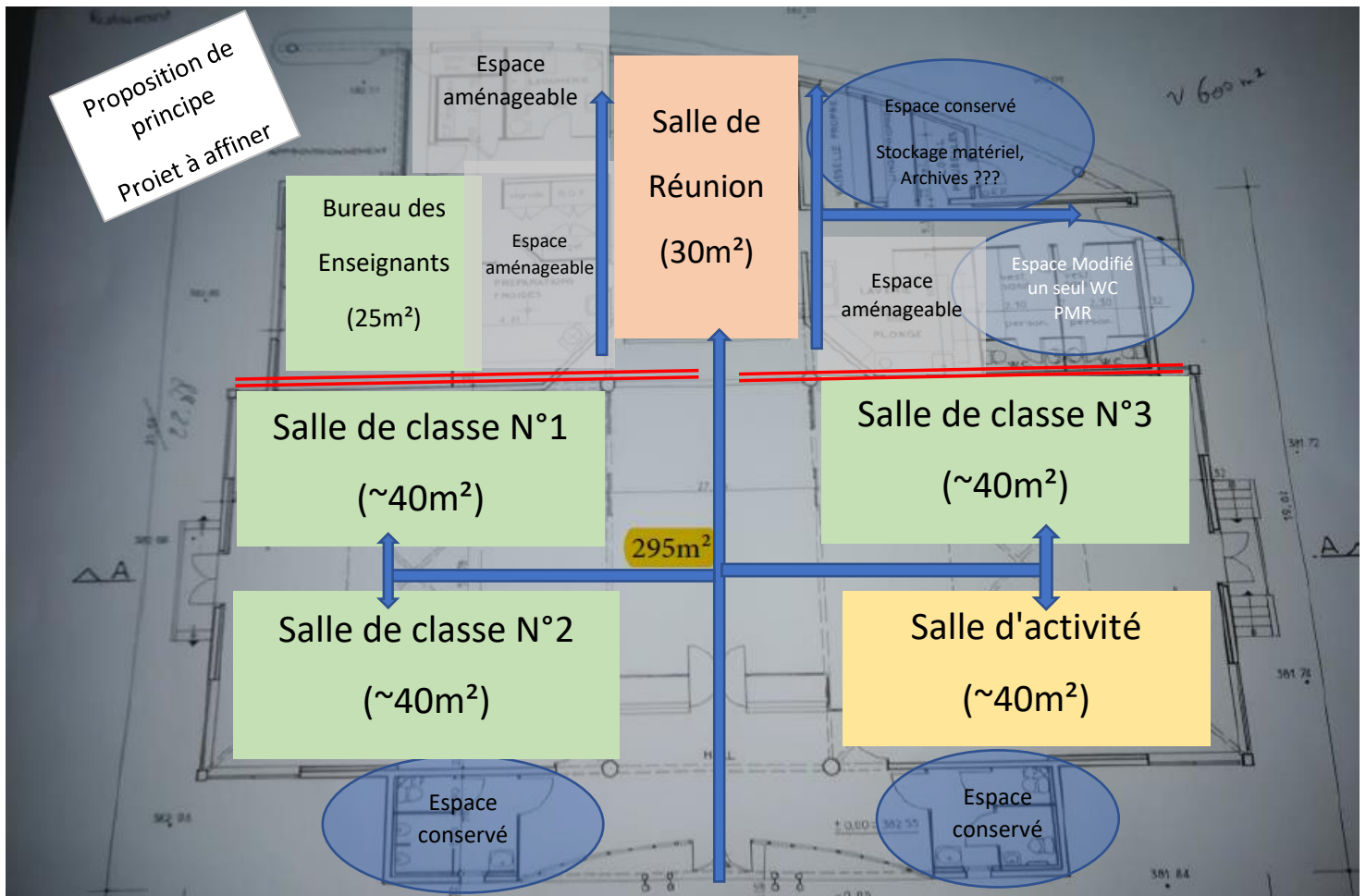
Ces travaux devraient se faire par tranche :

- Phase 1 : Construction du nouveau restaurant scolaire (durée 1 an)
- Phase 2 : Réhabilitation de l'actuel Restaurant Scolaire (durée 6 mois)
- Phase 3 : Construction du nouveau préau (durée 6 mois)

A noter que les travaux de la phase 3 peuvent également se faire avant ou en même temps que la phase 2. Ceux-ci seront tributaires des finances municipales. Ces travaux étant relativement peu onéreux (au regard de la construction du Restaurant Scolaire) ils devraient être supportés par le budget « investissement » de la commune.



Phase 2 : Réhabilitation de l'actuel Restaurant Scolaire



D. Financement Phase 1 : (à la date de février 2020).

Ce financement pourrait être réparti sur 2 exercices budgétaires de la commune.

Surface au sol du bâtiment : ~700m² - Prix estimatif 1.800€/m² TTC

Dépenses	<i>(TTC)</i>		
	Cout Opération		1 474 000,00 €
	Cout des Travaux	1 260 000,00 €	
	Couts annexes (<i>maitrise d'œuvre, assurances, publications, etc.</i>)	214 000,00 €	
Financement	<i>(TTC)</i>		1 474 000,00 €
	Autofinancement (<i>360.000€ sur 2 budgets</i>)	720 000,00 €	
	Subvention Conseil Départemental (<i>estimation</i>)	200 000,00 €	
	Subvention Etat (DETR) (<i>estimation</i>)	200 000,00 €	
	Emprunt	354 000,00 €	
Recettes			
	FCTVA (16,404%/H.T)		174 703,00 €
	<i>(Viendra diminuer l'autofinancement en fin de chantier)</i>		

Il est à prendre en compte le fait que, dès 2020, les annuités (montants des remboursements d'emprunts antérieurs contractés par la Commune) ont baissé (et vont continuer à baisser), du fait de l'extinction des emprunts les plus anciens.

L'idée est donc de financer cette opération, en empruntant une partie des fonds, mais en gardant un montant global des annuités d'emprunt sensiblement identique à celui actuel. Ce projet pourrait donc se faire à dépenses constantes pour la commune.